



Déclaration liminaire au Comité Technique de l'Ardèche du 20 septembre 2018

Monsieur le Président,

L'issue du psychodrame stupéfiant de ces dernières semaines est connue : le prélèvement à la source (PAS) est maintenu avec des aménagements nouveaux liés à la prise en compte de certains dispositifs (crédits et réductions d'impôt).

Chacun a pu le constater : le principal « bug » de la période était indéniablement entre l'Élysée et le gouvernement !

Les agents des finances publiques subissent de longue date non seulement des suppressions d'emplois alors que la charge de travail s'accroît mais aussi des restructurations. Avec la mise en œuvre du PAS, le travail va encore évoluer sans pour autant s'alléger, bien au contraire. Et ce d'autant plus que le gouvernement a annoncé de nouvelles suppressions d'emplois.

Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont, et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhensions voire colère de contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations etc. Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité, déjà en 2015, notre Livre Vert revenait sur l'ensemble des questions qui ont été soulevées.

Pire, les nouveautés annoncées ou les nouveautés improvisées n'existent dans aucun texte à l'heure actuelle. Leur mise en œuvre et leur gestion compliqueront encore un peu plus le travail des agents et la relation aux contribuables.

Les agents des finances publiques et nos concitoyens sont les grandes victimes du manque d'informations, du manque de moyens et des attermoissements politiques qui ont pris le pas sur les besoins réels du service public...

Le syndicat Solidaires Finances Publiques s'est publiquement exprimé, et à de nombreuses reprises, pour défendre les agent(e)s et les missions des finances publiques et pour rappeler sa critique du PAS.

Il y a une urgence vitale à renforcer la DGFIP, à ne pas la déstructurer et à lui donner les moyens humains, budgétaires et matériels adaptés aux enjeux et aux missions.

Mais non, !

2130 emplois seront supprimés à la DGFIP en 2019. Solidaires Finances Publiques avait estimé un chiffre sensiblement plus élevé. Notre calcul se basait sur le ratio constaté des emplois supprimés à la DGFIP et sur l'ensemble de la Fonction publique. La DGFIP absorbe cependant 47,3 % des suppressions qui frappent la fonction publique pour 4 500 postes en tout.

La DGFIP est donc une fois de plus la plus grosse contributrice aux efforts, n'en déplaie au Directeur général qui se satisfait de cette nouvelle coupe claire qui s'ajoute aux trop nombreuses subies durant ces dernières années.

Pour rappel en Ardèche depuis 2011 :

-2 A+	-18 A	-6 B	-56 C
Soit au total			-82 POSTES

Nous maintenons que les restructurations en cours et que les évolutions en lien avec la fiscalité (PAS et suppression de la TH) vont ouvrir des opportunités à la DG et au gouvernement pour réduire de manière drastique le niveau des effectifs et les missions de la DGFIP.

Le premier ministre a ainsi annoncé la suppression de 10 000 emplois dans la Fonction publique d'Etat en 2020. $47,3 \% \times 10\,000 = 4\,730$ pour la DGFIP. En outre il est assez facile d'extrapoler de quelle manière le gouvernement va utiliser le PAS et la fin de la TH : selon nos calculs, ce sont 8 500 emplois qui sont menacés rien que pour ces deux changements.

Il faut rajouter à cela que la DGFIP pourrait accueillir des missions nouvelles venues de la Douane sans les personnels correspondants. Le ratio charges/emplois continue donc d'être en la défaveur de la DGFIP et des conditions de travail des personnels.

Enfin, il n'est pas interdit de penser que l'action collective conduite durant ces derniers mois, notamment par Solidaires Finances Publiques, a pesé dans les arbitrages définitifs mais 2 130 emplois de moins, c'est autant de force de travail qui disparaît alors que les charges de travail ne font que croître et que les sollicitations ne sont pas prêtes de faiblir.

Les plans triennaux (2020-2022) d'adaptation des structures et du réseau sont attendus pour le printemps 2019 de la part des directions... Ces dernières sont en pleins travaux budgétaires et doivent faire remonter leurs demandes de dotation, documentées cela va de soi, d'ici le 15 octobre à la centrale.

Aussi nous exigeons Monsieur le président d'avoir communication des éléments que vous entendez transmettre à BERCY pour le département de l'Ardèche dans le cadre de la procédure budgétaire en cours.

En réponse à notre liminaire le directeur souligne que le directeur général nous a défendu sur le PAS (prélèvement à la source) car atteinte avait été portée à la crédibilité de la DGFIP.

Les services informatiques ont été réactifs. Pour lui la structure du PAS est bonne bien qu'on ne sera pas à zéro défaut.

Le directeur fait remarquer que le nombre des suppressions d'emplois soit 2130 agents correspond à celui de l'année 2016. Pour lui ce nombre de suppressions d'emplois est certes élevé mais plus raisonnable que prévu.

Pour l'ASR 2020-2022 le directeur n'a pas eu de commande ferme sur ce sujet et n'a pas d'autres informations que celles en ligne. La date du 15 octobre relève du préfet, les DDFIP ne sont pas sous son autorité sauf en matière domaniale.

En matière budgétaire, le directeur précise que ses demandes sont comme d'habitude.

Pour les transferts d'emplois entre les directions régionales et départementales, des groupes de travail sur 7 directions sont en cours (la région centre est n'est pas concernée).



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ARDECHE
DIVISION PILOTAGE ET SUIVI DE L'ACTIVITE
11, avenue du Vanel – BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

Privas, le 04 septembre 2018

Le Président du Comité Technique d'Ardèche

à

Messieurs les

Représentants titulaires du personnel
(destinataires in fine)

Affaire suivie par Annie VERNET
annie.vernet@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 75 65 55 45

Objet : Première convocation du comité technique d'Ardèche du jeudi 20 septembre 2018

Le comité technique d'Ardèche se réunira le jeudi 20 septembre 2018 à 9h30, en première convocation, à la direction, salle de réunion du 3^{ème} étage.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Examen du tableau de suivi des engagements (pour information)
- 2) Rapport d'activité 2017 (pour information)
- 3) Bilan du télétravail (pour information)
- 4) Accueil personnalisé sur rendez-vous- PCR (pour avis)
- 5) Questions diverses

1 - Ordre du jour : Examen du tableau de suivi des engagements (pour information)

- Suite au CT du 20/10/2018 consigne devait être donnée aux chefs de service de ne pas exiger une présence significative pour la journée du 31/12/2018.

Nous avons motivé la demande de fermeture des services au public pour le 31/12/2018. Le directeur a accepté de fermer les services au public ce jour-là.

Ci-après le mail envoyé par le directeur aux chefs de service :

Mesdames et Messieurs les chefs de service,

Dans le cadre du CTL du 20 septembre dernier, il a été décidé de fermer les services au public lundi 31 décembre 2018. Ils resteront donc ouverts pour les agents. Compte tenu du contexte (période de congés, mardi 01/01 férié), il vous est demandé d'apprécier avec souplesse leurs demandes de congés au titre de cette journée. Je vous en remercie,

- Problème de l'accueil téléphonique à Tournon : la direction a obtenu les crédits pour l'autocom.

- La direction fait actuellement un recensement des fauteuils à changer auprès des chefs de services et financera leur renouvellement.

2 - Ordre du jour : Rapport d'activité 2017 (pour information)

Ressources humaines :

Sur le tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques (TAGERFIP) au 01/01/2018, pour la DDFIP 07, nous faisons remarquer qu'il n'y a que 56 cadres A proportionnellement aux 42 A+. A ce titre le directeur précise que la DDFIP a perdu les services de la brigade départementale de vérifications et des domaines.

Les effectifs disponibles implantés au 31/12/2017 (déductions faites des absences : temps partiel, formations, maladie...) étaient de 385,7 agents alors qu'au TAGERFIP au 01/01/2017 le nombre d'emplois alloués à la direction est de 417.

Les plus de 55 ans représentent plus de 40% des effectifs.

Pour le directeur l'effectif du TAGERFIP n'est pas atteint mais ça s'arrange.

Moyens budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement sur l'année budgétaire sont de 1 881 302 € (en 2016 : 1 998 592 €). Les postes les plus importants sont l'affranchissement pour 440 578 € et les loyers non budgétaires pour 407 538 €.

Réorganisations de structures :

Transfert de la brigade de vérification à la DIRCOFI CENTRE EST,

Transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt des trésoreries de Thueyts, Joyeuse, Coucouron, Les Vans au SIP-SIE AUBENAS ; des trésoreries de Le Cheylard, Lamastre au SIP-SIE TOURNON ; de la trésorerie de ST Félicien au SIP-SIE ANNONAY,

Transfert de la mission enregistrement vers le SPF PRIVAS pour création du SPFE au 01/09/2017.

Charges et activités des services :

Au titre de 2017 le nombre des usagers reçus annuellement par les SIP et les SIE est en augmentation.

Pour le secteur public local : augmentation du nombre de lignes de titres pris en charge.

Le directeur conclut à une assez bonne maîtrise de nos principales missions. Une quinzaine d'indicateurs sont orientés favorablement et d'autres sont en progression.

Il a été nécessaire de faire intervenir l'ERD (équipe de renfort départementale) pour certains services. Le directeur souhaiterait que cette aide soit apportée sur un plan plus qualitatif.

Pour le directeur, l'activité des services est à un bon niveau mais il ne nie pas les difficultés des services.

À l'appui du rapport sur la fraude fiscale rendu par Solidaires finances publiques, nous alertons le directeur sur l'importance du contrôle fiscal, si l'on veut un consentement à l'impôt il faut une certaine justice fiscale. Pour nous, l'avenir de la fiscalité passe par une réappropriation du terrain.

3 - Ordre du jour : Bilan du télétravail (pour information)

À titre expérimental, la DDFIP 07 a mis en place le dispositif de télétravail à domicile en début d'année 2018 à partir d'un panel de 13 agents volontaires (2A+, 6A, 4B,1C) issus de SIP, TS, PCRP, direction.

Quotité télétravaillée : 0,5 jour pour 2 agents, 1 jour pour 10 agents et 2 jours pour 1 agent.

Une convention a été signée entre l'agent, le chef de service et la direction.

Au bout de 6 mois un questionnaire a été envoyé aux agents et chefs de service des agents concernés. 8 télétravailleurs sur les 13 ont répondu (du fait des mutations et départs à la retraite).

- Pour les télétravailleurs à domicile, le télétravail constitue une véritable amélioration de leurs conditions de travail et souhaitent poursuivre l'expérimentation.

- Les chefs de services sont plus nuancés. Le télétravail nécessite de mettre en place une nouvelle organisation de leur service et d'adapter leurs méthodes de management.

Les propositions d'amélioration formulées par les télétravailleurs sont semblables à celles faites au niveau national : demande d'emport de documents, mise à disposition d'imprimante, accès plus large à certains applicatifs, d'écran plus grand.

Le dispositif d'expérimentation de télétravail à domicile a été renouvelé jusqu'au 31/12/2018 pour les 8 agents en poste au 01/09 (1/SIP LE TEIL, 2/SIP AUBENAS, 4/pôle gestion fiscale, 1/direction).

De plus, 4 agents en Ardèche ont accès au télétravail pour raisons médicales. A ce jour le télétravail pour raisons médicales est accordé par l'administration centrale.

La direction générale va proposer la généralisation du télétravail, projet qui sera présenté en CTR, sans dépasser un plafond de 10% de télétravailleurs, avec un palier à 5% la première année.

4 - Ordre du jour : Accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV)-PCRP (pour avis)

Suite au CTL du 18/05/2017 puis du 26/04/2018 la DDFIP 07 a déployé l'APRDV sur l'ensemble des SIP du département et de SIE volontaires.

La direction générale (note du 20/06/2018) a étendu l'APRDV à de nouveaux services (services de publicité foncière (SPF), services départementaux de l'enregistrement (SDE), pôles de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRP).

Le PCRP avait sollicité la direction pour bénéficier de l'APRDV, aussi la direction est favorable à son déploiement dans ce service.

Chiffres transmis (nombre de rendez-vous) par la DDFIP au 20/11/2018 : 1 496

ANNONAY : 1 243 dont SIP 938 et SIE 305

TOURNON : 149

LE TEIL : 1

AUBENAS : 90 dont SIP 73 et SIE 17

PCRP : 13

PRIVAS : la mise en œuvre est suspendue. Difficultés du fait de l'accueil multi services.

La prise de rendez-vous est principalement faite au guichet par les agents.

Nous faisons remarquer qu'à l'accueil les files d'attente sont importantes et qu'il y a un gros travail au niveau de l'accueil généraliste et qu'il dépend de la compétence des agents ; qu'il est difficile d'évaluer si la réponse peut être donnée de suite ou s'il est nécessaire de fixer un rendez-vous.

Vote de APRDV pour le PCRP : abstention de l'ensemble des organisations syndicales.

5 - Ordre du jour : Questions diverses

Déménagement de la trésorerie Privas au centre des finances route des mines : pour l'instant la DDFIP n'a pas les crédits et travaille avec l'antenne immobilière. Le projet de déménagement est prévu fin 2019.

Lancement de la 2^{ème} vague d'emploi civique : 1 candidat à ce jour.

